

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2024- /MESRI/SG/DG-FONER

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

COMMUNIQUE POUR LA NOUVELLE AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture d'une **session spéciale** d'octroi des allocations d'aides au titre de **l'année académique 2022-2023**.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse www.foner1.net du 1^{er} avril à 00h 00 mn au 10 avril 2024 à 23h 59 mn.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de l'année 2022 ;
3. être régulièrement inscrit au cycle de Licence première année dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. n'avoir pas plus de vingt-six (26) ans au 31 décembre de l'année civile 2022 ;
5. être non boursier et ne pas être bénéficiaire du prêt d'études ou de toutes autres subventions ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à un emploi ;
7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
8. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
9. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF **recto-verso** de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;

3. une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
4. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou du relevé de notes au baccalauréat de la session 2022 ;
5. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2022-2023** ;
6. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
7. une version scannée en PDF d'une ou des pièces suivantes justifiant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA :
 - le dernier bulletin de paie pour le ou les parents fonctionnaires ;
 - le dernier relevé de paie de pension pour le ou les parents retraités ;
 - l'arrêt de compte pour le ou les parents exerçant une activité libérale ;
 - une attestation de revenu pour le ou les parents agriculteurs ou éleveurs ;
 - un certificat de décès pour le ou les parents décédés.

NB : Toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles.

Large diffusion

La Directrice générale

Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME



NB :

- les nouveaux bacheliers de 2022, nés en 1994 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le nouveau prêt ;
- le contrat de prêt d'études est disponible et téléchargeable sur la plateforme www.foner1.net ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion _

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
4. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou du relevé de notes au baccalauréat, les relevés de notes ou diplôme de licence ou master 2 ;
5. un rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche (**pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3**) ;
6. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2022-2023** ;
8. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de **l'année académique 2021-2022** ;
9. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de **l'année académique 2020-2021** ;
10. une version scannée en PDF de la fiche du contrat de prêt d'études dûment remplie ;
11. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- Les étudiants des **Universités Thomas SANKARA** et **Joseph KI-ZERBO** feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA.
- Les étudiants des **Universités Nazi BONI, Norbert ZONGO** et de **Ouahigouya** feront le dépôt des dossiers physiques auprès des directions régionales du FONER de leur ressort.
- Les étudiants des **Universités de FADA N'Gourma, de DEDOUGOU**, des **Universités privées** concernées et des **Centres Universitaires**, feront le dépôt des dossiers physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2024-0004/MESRI/SG/DG-FONER

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT D'AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture d'une **session spéciale** d'octroi des allocations d'aides au titre de **l'année académique 2022-2023**.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse www.foner1.net du 1^{er} avril à 00h 00 mn au 10 avril 2024 à 23h 59 mn.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié de l'aide financière l'année académique précédente ;
2. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **07/20** au moins ;
3. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de **l'année académique 2021-2022**, une moyenne de **07/20** au moins pour les promotions en situation de retard avéré de **l'année académique 2021-2022** ;
4. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique **2020-2021**, une moyenne de **07/20** au moins pour les promotions en situation de retard avéré de **l'année académique 2020-2021** ;
5. être de nationalité burkinabè ;
6. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
7. ne pas être admis à un concours donnant droit à un emploi ;
8. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
9. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.